ROUBAIX

REDACTION : 39, rue Pauvrée. Tél. 9.51
DEPOT CENTRAL : 13, rue du Bassin

La lutte contre la tuberculose

LA VILLE DE ROUBAIX EST DOTEE D'UN SECOND DISPENSAIRE

Nous avons eu déjà l'occasion de parler ici du dispensaire antituberculeux que l'administration municipale, avec le concours du comité Rockfeller, a inauguré à Roubaix, il y a un peu plus de deux ans.

Nos lecteurs savent quels immenses bienfaits a pu rendre à notre ville populeuse cette belle institution qui, sous la présidence active de notre ami le docteur Dupré, et sous la savante direction de M. Rivière, a pu bénéficier d'une organisation modèle.

Quelques bienfaits qu'ait apporté cette œuvre admirable son existence ne pouvait interdire la création d'œuvres similaires, et la seule obligation que l'on dût tenir à celles-ci étaient d'être dirigées avec autant de zèle.

C'est dans cet esprit, et pour concourir exactement au même but, que vient d'être créé dans notre ville un second dispensaire, qui secondera efficacement les efforts du premier dans la lutte contre le redoutable ennemi : la tuberculose.

Ce second établissement a été installé, par les soins de la municipalité, rue des Longues-Haies, son aîné continuant à fonctionner rue de Cassel.

L'agglomération se trouve ainsi divisée en deux secteurs, limitant approximativement le rayon d'action de chaque établissement.

Les deux œuvres, rattachées à la Ligue du Nord contre la tuberculose que dirige M. le professeur Combemale, sont administrées par un comité central dont le docteur Dupré a accepté la présidence.

De nombreuses personnalités, qui se sont groupées spontanément, pour s'enrôler dans l'armée des bienfaiteurs, se sont mises à l'œuvre sans retard, et leurs démarches ont abouti déjà à des résultats qui sont du meilleur augure.

Une somme de 380 000 francs, prélevée sur le Pari mutuel, sur la proposition du Ministre de l'Hygiène, servira à l'aménagement du nouveau service. Le Comité central ne s'est pas borné à cela. La subvention du Ministre ne devant servir qu'à l'achat du mobilier et des accessoires professionnels, et ne pouvant être versée d'ailleurs qu'au fur et à mesure de l'exécution de ces commandes, il fallait songer à constituer un fonds de caisse qui permettrait la mise en marche du service.

Des fêtes intimes ont été organisées. Une de ces fêtes, due à la généreuse initiative de la femme d'un important industriel, a rapporté la somme de 20.000 francs. Ce succès remarquable donne la meilleure opinion du mouvement de défense sociale qui a su grouper des collaborateurs d'opinion ou de situation très diverses.

Nous ne pouvons qu'y applaudir, et adresser nos félicitations et nos meilleurs vœux de succès aux organisateurs de ces œuvres de toute première utilité.

SANS MANUCURE

— Oh ! les fines mains de prélat !
Quelle est donc votre manucure ?
— Je sais les garder sans gerçure !
L'auteur c'est le **Congo**. Voilà !

L'ERECTION D'UN MONUMENT AUX SOLDATS TUES A LA GUERRE

M. Lebas, député-maire de Roubaix, a adressé hier à M. le Directeur Général de la « Fraternelle des Anciens Combattants Roubaisiens », la lettre suivante dont l'administration nous communique le texte :

« Monsieur le Directeur Général,

« Je vous accuse réception de votre honorée en date du 10 courant, par laquelle vous me faites connaître que votre Association a cru le moment venu d'élever, à la gloire de nos Soldats Roubaisiens, morts pendant la tourmente de 1914-1918, un monument commémoratif digne d'eux.

« J'eusse préféré que cette lettre précédât, au lieu de suivre l'article que vous avez fait publier, à ce sujet, dans la Presse, car j'aurais pu vous renseigner exactement sur l'état actuel de cette question et vous éviter cette publicité, tout au moins prématurée.

« En effet, dès 1919, mon Administration s'est préoccupée de l'érection de ce monument, mais la situation financière de la Ville ne lui pas permis, en 1919 et en 1920, de voter un crédit suffisamment important pour amorcer et assurer la réussite de la souscription publique qu'elle ouvrira, et pour laquelle elle sollicitera le concours des journaux locaux, des banques et, en général, de tous les Receveurs effectuant des opérations financières pour l'Etat, le Département et la Commune.

« Mon Administration pensait pouvoir réaliser son désir, lors du vote du budget supplémentaire de l'exercice 1921 ; mais, à cette époque, la crise intense du chômage qui s'était abattue sur notre Région et, en particulier, sur notre Ville, puis la longue grève de toutes les corporations, l'ont obligée à reporter au budget supplémentaire de 1922, l'inscription de ce crédit.

« Concernant l'emplacement à affecter à ce monument ainsi que pour l'organisation d'un concours entre les statuaires sur des directives données par la Ville, mon Administration a déjà pris toutes dispositions utiles.

« Evidemment la Ville acceptera, pour la souscription publique tous les concours qui voudront bien se produire, mais en ce qui concerne la réalisation matérielle du projet, je tiens à vous faire observer qu'elle est d'initiative purement municipale, en conformité de l'article 5 de la loi du 25 octobre 1919 et de l'article 81 de la Loi de Finances du 31 juillet 1920.

« Ces indications furent, du reste, données à M. le lieutenant-colonel Despatures, président du « Souvenir Français », dès le 20 juillet 1920.

« Veuillez agréer, etc...

« Le Maire : J. LEBAS ».

DEUX CYCLES DISPARAISSENT ...AINSI QUE LES CYCLISTES

Dimanche dernier, 8 janvier, deux jeunes gens les nommés Adrien Bart, 19 ans, bâcleur, demeurant rue du Collège, 145, et Louis Delatre, 17 ans, journalier, demeurant rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 8, louaient chacun une bicyclette chez M. Jules Masurel, marchand de cycles, rue du Collège, 106.

Ne les voyant pas revenir ce commerçant alla s'informer auprès des parents, mais ceux-ci n'avaient pas revu leurs fils depuis dimanche, et ignorent ce qu'ils sont devenus.

M. Masurel a déposé plainte au bureau de M. Doyen, commissaire de police du 4e arrondissement.

Des recherches entreprises en vue de découvrir le lieu où se sont réfugiés les deux disparus, sont demeurées vaines jusqu'à ce jour.

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Hier matin, vers midi, un commencement d'incendie, dont les suites eussent été extrêmement graves s'il n'avait été combattu dès le début, s'est déclaré dans un magasin aux cotons de l'usine Lefebvre et Bastin, Boulevard d'Armentières, 163. Grâce à la promptitude des secours, les dégâts sont peu importants.

ON VOLE DES TISSUS SUR UN CAMION

M. Jules Pluquet, messager, demeurant à Leers, rue de l'Egalité, 1, devant faire une livraison rue Saint-Maurice, 78, avait laissé sa voiture en stationnement devant la porte de l'immeuble.

Pendant sa très courte absence, un malandrin s'empara d'un paquet qui se trouvait sur le camion, et disparut.

Ce paquet contenait 3 coupes de tissus d'une valeur globale de 361 fr.

Plainte a été déposée.

RESPECT AUX MORTS

Pour avoir traversé un cortège funèbre avec sa voiture, vendredi matin, rue Pellart, M. Clément Boucher, domestique demeurant rue de l'Ommelet, 53, s'est vu dresser une contravention.

L'ATACHE COMMERCIAL FRANÇAIS en GRECE DE PASSAGE A ROUBAIX

M. Saillens, attaché commercial français, en Grèce, se propose de venir à la Chambre de commerce de Roubaix, mercredi prochain, 18 janvier, pour s'y entretenir avec les commerçants et industriels qui entretiennent ou qui veulent entretenir des relations commerciales avec la Grèce.

Il se tiendra à la disposition des intéressés, à partir de 14 heures.

L'IMPOT SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

La Chambre de Commerce a reçu de la Direction générale de l'Enregistrement la lettre suivante comprenant certaines dispositions légales qui sont devenues exécutoires dans le délai fixé par le décret du 5 novembre 1870 :

« La loi des Finances du 31 décembre 1921 (« Journal Officiel » du 1er janvier 1922), contient au sujet de l'impôt sur le chiffre d'affaires, les dispositions suivantes :

« Art. 30. — Sont exclues de l'exonération prévue au troisième alinéa de l'article 72 de la loi du 25 juin 1920, et supportent en conséquence, l'impôt de 10 % édicté par les articles 59 et 63 de la dite loi, les affaires s'appliquant à des opérations de vente effectuées par les antiquaires pour leur compte et portant sur les curiosités, antiquités, livres anciens, ameublement ou objets servant à l'ameublement, objets de collections ainsi que les affaires de ventes portant sur les peintures, aquarelles, pastels, dessins, sculptures originales, gravures ou estampes.

« Toutefois, continueront à bénéficier de l'exemption les affaires portant sur les collections d'histoire naturelle, les peintures, aquarelles, dessins, pastels, sculptures originales, gravures, estampes émanant d'artistes vivants ou morts depuis moins de vingt ans et dont l'origine sera justifiée dans les formes qui seront prescrites par un arrêté ministériel.

« Art. 31. — Les contraventions aux dispositions de l'article qui précède seront punies des peines édictées par les articles 68 et 112 de la loi du 25 juin 1920. »

ET LA SIRENE ?

Procès-verbal a été rédigé à la charge de M. Georges Grimonprez, chauffeur d'auto, demeurant à Wattrelos, rue Gambetta, 29, pour avoir circulé avec un camion automobile dépourvu d'appareil avertisseur ainsi que de numéro d'ordre.

RESPECTEZ LES LANTERNES

L'administration municipale nous prie de faire connaître qu'en raison des importants dommages qui sont continuellement causés aux lanternes de l'éclairage public, des instructions ont été données au service de la police pour exercer une surveillance spéciale à ce sujet en vue de poursuivre sévèrement les délinquants.

Dernièrement, deux jeunes gens ayant été surpris à briser des carreaux de lanternes, à l'aide de fronde, ont dû payer chacun 100 francs, à titre d'indemnité.

A L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES ARTS ET INDUSTRIES TEXTILES

Séances cinématographiques du groupes Teinture des A. E.

Comme on le sait, le cours de teinture de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles de Roubaix, dévasté pendant l'occupation, est à peu près reconstitué sur des bases tout à fait modernes. On pourra se flatter de montrer sous peu une installation remarquable, où les machines les plus perfectionnées sont utilisées pour l'éducation technique de nos jeunes gens.

On a voulu faire une installation pratique, avec l'outillage nécessaire pour exécuter les essais techniques de toutes sortes, et on s'efforcera par tous les moyens de faire travailler cet outillage pour résoudre toutes les questions qui se présentent journellement dans nos usines.

L'inauguration définitive ne pourra être faite que dans quelques mois. Mais dès dimanche prochain, on utilisera le matériel cinématographique qui permet de se rendre compte des manutentions intéressant l'industrie textile.

Nous apprenons qu'une séance de cinématographe aura lieu, sous la présidence de M. l'administrateur Champier, dimanche à 10 heures 30, dans le grand amphithéâtre de l'école. Les anciens élèves du cours de teinture et toutes les personnes qui s'intéressent à l'enseignement technique, sont invités à cette réunion.

Les films qui passeront à l'écran sont les suivants :

1. Blanchissage du linge : cuvage, lavage, essorage, séchage, repassage, pliage. — Blanchissage moderne (maison Leducq, de Pantin) : triage, cuvage, savonnage, rinçage, pliage.
2. Elevage des vers à soie ou la sériciculture à la portée de tous : élevage des vers à soie, magnanerie, filage du cocon, glandes séricipares, métamorphose du ver en nymphe ou chrysalide. Le papillon perce son cocon, étouffage, déramage, débourrage, triage, dévidage.
3. Industrie du coton (filature et tissage) : battage, cardage, laminage, étirage, retordage, bobinage, ourdissage, encollage, tissage, vérification et épincetage, mesurage, pliage.
4. La tonte des moutons en Tunisie : la tonte, soins apportés, surveillance, vie du personnel employé à ce travail.

La première manifestation de l'application du cinématographe à l'enseignement technique sera intéressante. On aura sans doute l'occasion de la répéter souvent dans l'avenir.

CHEZ LES EMPLOYES DES P. T. T.

Les employés des P. T. T. se sont réunis hier soir à 6 heures, au Café des P. T. T., rue du Vieil Abreuvoir. Colbras présidait assisté de Croquet et de Bobiler.

Les membres présents ont désigné leur camarade Vewans, de Tourcoing, comme délégué régional. Ils ont formulé la proposition d'envoyer une délégation au Ministère pour demander le maintien du repos hebdomadaire.

Les employés se réuniront à Tourcoing le 19 courant au Café du Centre pour prendre une décision au sujet du repos hebdomadaire.

LE BANQUET DES TURGOTINS

Les anciens élèves de l'Institut Turgot, ont tenu hier, leur banquet au cercle de l'Industrie, sous la présidence de M. le docteur Duéré, adjoint au Maire de Roubaix. Parmi les personnalités très nombreuses citons : M. le lieutenant-colonel Mascarez ; M. Hennion, représentant le Préfet ; M. Prot, inspecteur primaire, représentant M. Caprat, inspecteur départemental.

Nous donnerons demain de plus amples détails sur cette solennité.

LES THEATRES

A l'Hippodrome, en matinée et en soirée, la tournée Baret donnera « Le Paradis fermé », comédie de MM. Hennequin et Cociers.

— Au Théâtre Populaire, Boulevard de Belfort à 6 heures, « L'Homme au Masque de Fer », drame historique à grand spectacle.

REVISION DES LISTES ELECTORALES POUR 1922

Le Maire de Roubaix donne avis que le tableau rectificatif de la liste électorale de 1921 est déposé à partir du 15 janvier 1922, au Secrétariat de la Mairie (Bureau des Elections). Le dit tableau rectificatif sera communiqué à tout requérant. Les demandes en inscription ou en radiation ou toutes réclamations devront être formées dans le délai de vingt jours à partir du 15 janvier courant, c'est-à-dire jusqu'au 4 février prochain.

Les électeurs qui ont changé d'adresse ou de profession sont instamment priés d'en informer le Bureau des Elections.

LES PLAQUES DE VELOS

Demande à M... Qui de Droit. — Pourquoi ne trouve-t-on pas de plaques de contrôle ailleurs que dans les débits de tabacs, ce qui oblige bien souvent les cyclistes à faire des dépenses ?... Pourquoi n'en trouve-t-on plus dans les bureaux de l'octroi ?

Un groupe de cyclistes.

PHARMACIENS DE GARDE

Aujourd'hui dimanche, MM. Duburcq, contour Saint-Martin ; Constant, Boulevard de Paris ; Boulois, rue de Mouvaux.

ETAT CIVIL

NAISSANCES. — Simonne Craye, rue Lannoy, 404. — Roger Vansingle, rue Flandre, 25. — Georges Verstraete, rue Rollin, 12. — Hubert Motte, Grande-Rue 393. — Yvonne Farvaque, rue Long-Haies, cour Flamencourt, 6. — Lucette Demeester, Grande-Rue.

DECES. — Napoléon Milecamp, 62 ans, rue Saint-Eleuthère, 27. — Edouard Defollin, 36 ans, rue Epeule, 141. — Virginie Bailleux, veuve Devergne, 79 ans, rue Montgolfier, 24. — Delphin Cuvelier, 71 ans, rue Blanchemaille, 37. — Catherine Mynsberghe, 79 ans, épouse Hiéronsens, rue Bayart, 12. — Pierre Claeys, 66 ans rue Fondeurs. — Sophie Cordier, 62 ans, épouse Vanderheeden, rue Thècle, 39.

MADAME,

Voyez cette Marque...

C'est la Meilleure et elle est Française

« ASTRA » J·M & Cie Marque Déposée

Exigez-la de votre Fournisseur

TOURCOING

A l'Institut Colbert et à l'Institut Sévigné

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SUPERIEUR ET L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE LAIQUES

On sait que notre ville possède deux établissements scolaires remarquables à tous points de vue : ce sont, rue de Gand et rue du Printemps, l'Institut Colbert ; rue des Ursulines, l'Institut Sévigné. Quoique leur réputation soit faite depuis longtemps (et cette réputation n'est pas usurpée parce qu'elle est fondée sur des résultats acquis) il nous a paru utile de faire connaître à nos lecteurs de quelle manière fonctionnent ces écoles et les ressources qu'elles offrent pour l'éducation de nos jeunes gens et de nos jeunes filles.

L'Institut Colbert et l'Institut Sévigné forment des groupes scolaires dont la destination est double. Leurs locaux sont, en effet, occupés par une école primaire supérieure (où les élèves reçoivent plus spécialement une culture générale qui continue celle de l'école primaire) et par une école pratique de commerce et d'industrie (qui leur donne une culture plus spécialement technique). L'école primaire supérieure relève de la direction de l'Enseignement primaire au ministère de l'Instruction publique, et l'école pratique, du sous-secrétariat d'Etat à l'Enseignement technique, rattaché au même ministère ; mais, comme il était naturel, chacun des deux établissements a été placé sous une direction unique, actuellement exercée par M. Dupin, pour l'Institut Colbert ; par Mlle Bunel, pour l'Institut Sévigné.

Ces deux écoles, qui se recrutent surtout dans les milieux de condition moyenne offrent aux jeunes gens et aux jeunes filles de notre démocratie les moyens de parvenir aux situations les plus diverses ; et par l'allocation de bourses, accordées après concours, l'Etat et la ville de Tourcoing viennent en aide aux élèves les mieux doués.

L'école primaire supérieure — plus communément appelée section générale — reçoit les jeunes élèves pourvus du certificat d'études primaires et qui veulent se préparer aux examens ouvrant la carrière de l'enseignement et celles des administrations. Suivant la vocation qu'ils ont choisie, les élèves de cette section terminent leurs études généralement entre seize et dix-neuf ans. Elle a fourni au corps enseignant du département du Nord de nombreuses institutrices et de nombreux instituteurs, aux services techniques des grandes administrations, aux bureaux de l'Hôtel de Ville de Tourcoing, des agents appréciés.

Mais, en ce qui concerne l'Institut Colbert notamment, la section générale ne peut mériter le reproche (qui a été fait à beaucoup d'autres), de n'être « qu'une fabrique de fonctionnaires ». Sans vouloir examiner la question de savoir si, en formant des fonctionnaires consciencieux et instruits, cette section n'a point joué son rôle dans l'activité économique du pays, constatons plutôt qu'elle a aussi fourni à l'industrie et au commerce local de bons employés et qu'elle donne également accès à la section spéciale préparatoire aux Ecoles Nationales d'Arts et Métiers.

L'école pratique, avec ses deux sections — la section industrielle et la section commerciale — poursuit un autre but que l'école primaire supérieure. Sans négliger la formation générale, elle donne surtout à ses élèves une éducation technique appropriée aux besoins généraux de notre région du Nord et aux besoins particuliers de notre localité.

A l'Institut Colbert, la section industrielle, qui dispose d'ateliers spacieux, munis d'un outillage tout à fait moderne, vise à préparer, pour leurs professions futures des jeunes gens désireux d'être autre chose que des manœuvres incultes. Ils s'y exercent au travail du bois et au travail du fer, à la pratique des travaux d'électricité, de cordonnerie, de pâtisserie, etc. Leur formation professionnelle est basée sur l'étude des notions théoriques, indispensables à celui qui veut se rendre tout à fait habile dans son métier. Les élèves de cette section ont fourni à notre industrie de bons ouvriers, des contremaîtres, des chefs d'atelier expérimentés. Ajoutons qu'elle donne, comme la section générale, accès à la section spéciale préparant, comme nous l'avons dit plus haut, aux Ecoles Nationales d'Arts et Métiers.

Dans le même ordre d'idées, l'Institut Sévigné vise surtout à donner à ses élèves une éducation professionnelle orientée vers la pratique des professions féminines : cours de coupe, d'économie domestique, de cuisine, etc.

La section commerciale se donne pour but d'orienter ses élèves vers les emplois offerts par le commerce. Son organe essentiel est le bureau commercial, où les jeunes gens et les jeunes filles acquièrent de solides notions de comptabilité, de sténographie, de dactylographie, de technologie des marchandises. Des cours de langues vivantes (anglais, allemand, espagnol) complètent cet enseignement pratique. On peut dire que cette section concourt heureusement, avec la section industrielle, et la section générale, à la formation de cette élite, qui composera, selon une formule très répandue, « l'armée économique de demain ».

Quand, après la journée de classe ordinaire, les portes de l'Institut Colbert et de l'Isntitut Sévigné se sont fermées sur leurs élèves, elles se rouvrent, le soir — et même les dimanche — pour laisser entrer d'autres effectifs : ce sont les jeunes gens, déjà pourvus d'un métier ou d'un emploi et qui viennent assister aux cours professionnels annexés aux deux écoles.

Il serait oiseux d'énumérer ici toutes les matières qui font l'objet de l'enseignement de ces cours professionnels. Signalons seulement que ces cours, parfaitement adaptés aux besoins de l'industrie et du commerce local, enferment dans leur variété, tous les types d'activité industrielle ou commerciale et qu'ils constituent de véritables cours de perfectionnement, dans lesquels les jeunes gens et les jeunes filles, à quelque profession qu'ils appartiennent, trouvent l'enseignement qui convient à leur spécialité. Le nombre de ceux et de celles qui s'y pressent est un indice qui permet d'apprécier d'une manière tout à fait sûre, la qualité de cet enseignement.

Telle est, brièvement résumée, l'organisation qu'ont reçus, dans notre ville, l'enseignement primaire supérieur et l'enseignement technique laïques. Cette œuvre, déjà remarquable, connaîtra d'ici quelques années un développement considérable, quand les projets d'agrandissement, aujourd'hui arrêtés, auront reçu leur exécution. Il faut rendre hommage à M. Dron, qui l'a créée, à notre municipalité actuelle, qui la soutient et l'encourage, sans oublier Mlle Bunel, M. Dupin et leurs collaborateurs. Tous ces efforts conjugués ont fait passer dans la réalité cet idéal que Ferdinand Buisson assignait dernièrement à notre enseignement démocratique : « Ce qu'il faut offrir au plus grand nombre des enfants au sortir de l'école primaire, c'est une Ecole professionnelle « complète », bien organisée et capable de mettre ces enfants en état de rendre les grands, les très grands services qu'on peut attendre d'eux pour le pays.

Arthur NYS.

Brûlez du Coke de l'Usine à Gaz

MEILLEUR MARCHÉ QUE LE CHARBON

Le Dimanche Tourquennois

Bains. — De 8 heures à midi.
Bibliothèque. — De 10 heures à midi.
Musée. — De 10 à 13 heures.

A 15 heures 15, match de football féminin entre l'A. S. T. et l'A. C. de Paris, au terrain des Orions. — A 10 heures 30, assemblée générale de l'Institut Colbert, au Foyer de l'Ecole.

Pharmaciens de garde. — Boyaval, 8, Place Charles-Roussel ; Deberdt, 50, rue du Tilleul ; Boulcts, 23, rue du Brun-Pain.

Théâtre municipal. — En matinée, à 2 h. 30, « Maître Wolfram », « La Carmagnole » et le 1er acte de « Claudine » ; à 8 heures, « Claudine ».

Le Foyer de Colbert

ASSEMBLEE GENERALE

La Commission de cette Association nous prie d'annoncer à ses sociétaires que l'assemblée générale aura lieu à l'Ecole « Foyer », aujourd'hui dimanche, 15 janvier, à 10 heures 30, conformément aux statuts. Le secrétaire fera un compte rendu de la marche de l'Association, ainsi que des projets nouveaux. Puis, le trésorier exposera l'état des finances et une causerie sera faite par le président, M. A. Wagnon.

C'est à cette réunion que doit avoir lieu le renouvellement partiel de la Commission. Voici les noms des commissaires sortants : Julien Flament, vice-président ; Edouard Dehaene, vice-président ; Pierre Castelain, secrétaire ; Arthur Maes, Desiré Parsy, Louis Toilliez, E. Delporte, Louis Brunin, J. Lecafette, Joseph Prouvost.

Candidats : Luchet E., Bruno Albert, J. Lescanes, A. Desreumaux, Debaere, Deborghies.

Le nombre des commissaires à élire est de douze, et celui des commissaires-adjoints, de trois. Les sociétaires désireux de poser leur candidature sont invités à en informer le président avant la réunion. Ceux qui auraient des propositions à faire dans l'intérêt de l'Amicale sont priés de vouloir bien en informer le bureau.

A L'ANCIEN CIMETIERE DE LA RUE FIN-DE-LA-GUERRE

Enlèvement des signes de sépultures

Faisant suite aux avis donnés aux intéressés par la voie de la presse les 2 mai, 23 juin et 25 juillet 1920, le Maire de Tourcoing informe les concessionnaires intéressés ou leurs ayants-droit, que les monuments, chapelles, etc., érigés dans le Cimetière central sur les terrains à eux concédés pour 30 années, dont la durée de concession est arrivée à expiration, devront être démontés et enlevés dans un délai d'un mois.

Faute d'avoir obtempéré à cette invitation dans le délai ci-dessus, il sera procédé, par les soins de la Ville, à la vente de ces signes de sépulture et le produit de la vente employé à l'embellissement des cimetières, conformément au paragraphe 2 de l'article 22 du règlement sur les cimetières communaux.

LE PAIN A 95 CENTIMES

Le Maire vient de prendre l'arrêté suivant :

« Considérant que le prix des farines est actuellement inférieur à 91 francs le quintal ; qu'il y a lieu, par suite, d'opérer diminution sur le prix de vente du pain. — ARRETONS : « A partir du dix-huit janvier présent mois, le pain ne pourra être vendu sur le territoire de Tourcoing à un prix supérieur à quatre-vingt-quinze centimes le kilogramme. »

Ménagères ! Voyez nos prix et comparez !

Maison LEQUENNE

9, Rue de Lille, 9

Beurre fin garanti pur, le kilo, 9 fr. ; **Normandie** extra, 11 fr. ; **Charentais**, 13 fr. ; Œufs frais, 0.65, 0.70 ; conservés, 0.50 ; Fromages : Hollande Gouda, Port-Salut, Gruyère, de 6.50 à 10 fr. kilo.

Les plus fins cafés torréfiés :

Kilo : **Santos**, 8 fr. ; **Bourbon**, 9.25 ; **Haïti**, 10 fr.

Prix défiant toute concurrence à qualité égale

CIRCULATION A GAUCHE DE LA CHAUSSEE

Contravention pour infraction à la police du roulage a été dressée contre Delebecque Louis, 52 ans, charretier, demeurant à Neuville-en-Ferrain.

CHAUFFEURS, ECLAIREZ VOS PHARES !

Deux chauffeurs se sont encore vu dresser contravention, malgré nos nombreux avertissements. Ce sont : M. A... O..., 47 ans, chauffeur, demeurant à Mouscron, 49, rue de la Marlière et le propriétaire de l'auto n. 220-D 7.

LA FETE DES COMBATTANTS AU BLANC-SEAU

La fête offerte par les Combattants du Blanc-Seau aux Orphelins de la Guerre et aux Enfants de leurs adhérents, a obtenu le plus grand succès. MM. Dufrane et Pierre Declercq, artistes comiques, qui prêtaient leur gracieux concours, ont chacun dans leur genre provoqué la joie des petits et des grands, et des films cinématographiques très attrayants ont complété l'agrément de cette belle soirée.

M. Julien Bruneel, membre de la Commission du Groupe et Conseiller municipal, avait présenté dès le commencement de la séance les remerciements du Comité à toutes les personnes qui ont contribué au succès de cette belle soirée depuis le propriétaire de l'établissement jusqu'aux musiciens et aux artistes, ainsi qu'aux donateurs dont la générosité a fourni les ressources pour les lots de la tombola et les délicieuses boîtes de chocolats et de fondants qui étaient remis à l'entrée à chacun des enfants. Il ajouta que les sommes qui ont été recueillies en faveur des orphelins seront réparties en bons d'achats qui seront adressés à domicile aux mères des enfants en tenant compte de leur situation de famille.

En résumé, charmante soirée dont il faut féliciter la Commission du Groupe du Blanc-Seau et à laquelle la Fédération des Combattants s'était fait représenter par plusieurs membres de la Commission.

Voulez-vous vous amuser

Allez cette semaine au

Cinéma du Pont des Plats

vous y verrez DOUGLAS FAIRBANKS, le héros du signe de Zorro dans UNE POULE MOUILLEE

Une magnifique étude sociale : LES EGARES

Un bon et beau comique et un magazine.

5

GROUPE DE MUTILES

Nous rappelons à nos adhérents mutilés titulaires de la carte de circulation à demi tarif des Compagnies de tramways, qui n'ont pas encore régularisé leur carte pour 1922, de se hâter d'en faire le renouvellement, la carte de 1921 n'ayant plus cours à partir d'aujourd'hui 15 janvier.

Ils sont donc invités à déposer leurs cartes au bureau 43, rue du Hase qui se chargera des formalités à remplir.

Nous profitons de l'occasion pour rappeler à nos membres que six fauteuils sont gratuitement réservés à nos adhérents mutilés pour les séances des lundi et jeudi au Théâtre Municipal, Place Leverrier et que seuls les droits de taxes seront perçus.

Ceux qui désireraient profiter de cette faveur sont priés de se faire inscrire au siège, 43, rue du Haze, où les cartes nécessaires et toutes instructions utiles leur seront données.

Etablissement du Fresnoy

Cinéma : **Douglas Fairbanks**, dans **Une Poule Mouillée**, et les beaux films Paramount : **Les Egarés — Magazine.**

6.

REVISION DES LISTES ELECTORALES

Les tableaux respectifs des listes électorales générales sont déposés à partir de ce jour au secrétariat de la mairie (guichet des élections). Lesdits tableaux et les listes seront communiqués à tout requérant. Les réclamations et les demandes en inscription ou en radiation devront être formées dans le délai de 20 jours, à partir d'aujourd'hui, c'est-à-dire jusqu'au 4 février prochain inclusivement.

Durant cette période, le guichet des élections sera ouvert au secrétariat, pendant la semaine, de 8 h. 30 du matin à midi et de 2 à 6 h. du soir, les dimanches de 10 heures du matin à midi et le 4 février jusqu'à minuit.

Les réclamants sont priés de se munir de toutes pièces justificatives de leur réclamation

---

FEUILLETON DU 16 JANVIER. — N° 77

La Fille sans Nom

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

par Charles MEROUVEL

Il se répétait le mot des désastres irréparables :

— Trop tard !

Les pressentiments de l'amiral se trouvaient justifiés.

Ceux de la malheureuse mère avaient raison !

Il était trop tard !

Cette mégère, cette ruine du vice, cette misérable, échappée de Saint-Lazare, et dont après tout les rancunes contre la vie et contre Paris étaient justes peut-être, disait la vérité.

On n'en pouvait douter.

Il était trop tard !

M. Raveneau reprit son interrogatoire, mais avec un véritable écœurement.

— Ainsi, dit-il, cette fille a quitté votre maison ?

— La maison et le quartier, une fameuse chance pour elle.

— Le quartier même ? Vous en êtes sûre?

— Oui mon juge. Les gens qui ont de la braise n'y posent guère.

— De la braise ? fit le vieillard rêveur.

— De la galette, de la monnaie, si vous entendez mieux.

— Très bien. Depuis son départ, cette jeune fille a dû vous donner de ses nouvelles?

— Elle a oublié. La jeunesse, c'est ingrat?

— Ainsi, vous ne savez pas ce qu'elle est devenue ?

— J'en ignore ; mais si je ne peux pas vous dire où elle est, je peux vous dire ce qu'elle fait.

— Selon vous ?...

— Elle a trouvé une connaissance parbleu ! Et une soignée !

— Vous n'avez aucune idée de l'endroit où elle demeure ?

— Aucune.

— Vous n'avez vu personne avec elle ?

— Personne.

— La veuve Yaudet et sa fille l'ont suivie?

— Tout ce monde-là a pris sa volée.

— C'est tout ce que vous pouvez m'apprendre ?

— Il me reste à vous remercier.

Pour accentuer sa reconnaissance, le vieillard aligna magnifiquement sur son bureau sept autres louis qui joints aux trois que la portière avait touchés, complétaient la dizaine.

Mme Pache les enleva aussi prestement que les premiers.

Il y avait longtemps qu'elle n'en avait vu autant. Elle ne le cacha point à l'homme d'affaires.

Quelle noce elle allait se payer !

— Vous n'avez plus besoin de moi ? demanda-t-elle.

M. Raveneau semblait découragé.

— Pour le moment, non. Vous demeurez chemin des Carrières ?

— A Montmartre, soixante-six...

— Si j'ai besoin de vous, je vous écrirai.

— Mme Pache, concierge ; ne vous gênez pas... A ce prix, là, mon juge !

Décidément, l'affreuse femme était une habituée du palais.

— Je n'ai pas l'honneur d'être magistrat, madame, répéta doucement le vieillard pour la troisième fois.

Il sonna et fit un signe à son domestique.

Mme Pache gagna la sortie par un escalier qui lui épargnait la traversée des bureaux.

— Un fier homme, votre maître, dit-elle en arrivant dehors, mais c'est donc une princesse qu'il cherche ?

— A cause ?...

— Qu'il sème les louis si aisément.

Elle fit tinter les siens dans sa profonde.

M. Raveneau ouvrait une fenêtre pour se donner de l'air.

Il ajouta une note à son dossier : Affaire V.

Mais il hochait la tête avec découragement.

— Dans quel cloaque aboutirons-nous ? pensait-il.

XXXI

DOUTES

En se retrouvant dans la rue, au sortir de l'hôtel Rodriguez, Jeanne éprouvait une sensation extraordinaire. Ses tempes étaient serrées comme dans un étau ; elle voyait passer devant ses yeux des milliers d'étincelles qui l'aveuglaient ; ses jambes avaient peine à la porter ; elle marchait au hasard, comme si tout à coup elle avait été plongée à l'instar des gens de Londres, dans un brouillard intense qui ne lui permit pas de retrouver son chemin.

Elle descendit les Champs-Elysées, sans savoir où elle allait, absorbée par ce problème qui occupait toutes les forces de son esprit :

— Que vient-il de se passer ? A quel drame ai-je assisté tout à l'heure ?

Elle était sous le coup d'une sorte d'ivresse morale qui l'affolait et lui enlevait ses facultés.

Le cri du malheureux qu'elle avait entendu, cette clameur poignante, aiguë, désespérée, ne pouvait pas être une illusion. Elle en frémissait encore lorsqu'elle arriva au rond-point, en face de l'avenue d'Antin.

Elle était à peu près au milieu, lorsqu'une victoria passa, lestement enlevée par un excellent trotteur. En faisant quelques pas pour l'éviter, elle leva les yeux

Ils rencontrèrent ceux de son amant.

Juan Rodriguez rayonnait ; il lui adressa un salut amical de la main, mais il ne s'arrêta point.

Il était d'une élégance suprême, avec son pardessus clair, une jaquette noire et son inévitable rose à la boutonnière.

Auprès de lui, Pierre Bréoheux, les yeux garantis par ses verres bleus qui lui donnaient l'air d'un bombyx à lunettes, son chapeau à bords larges méprisant la mode et sa grande redingote boutonnée jusqu'au menton, semblait tout petit et malingre comme un vieux farfadet qui n'aurait eu que la peau et les os.

La victoria disparut au tournant de la Concorde, gagnant les boulevards.

Jeanne demeurait clouée au bord de la contre-allée, sur le pavé de bois, la regardant filer de sa vitesse égale de voiture de maître bien attelée.

Elle se demandait si elle n'était pas la dupe d'une illusion.

Ces deux hommes tranquilles dans leur sérénité, souriants, riches — tout l'indiquait — libres en plein Paris, sortant d'un hôtel qui devait lui paraître splendide et qui l'était dans une certaine mesure, pouvaient-ils tremper dans des complots, des scélératesses, un assassinat même, car c'était bien d'un meurtre qu'il s'agissait.

Ce devait être impossible.

Toutes les apparences démentaient les soupçons... Et cependant !...

Elle essaya de se prouver à elle-même l'absurdité de ses craintes, la fausseté de l'accusation formidable qui s'agitait au fond de son esprit frappé, et se dirigea de son pas chancelant, indécis, à travers le dédale des rues du faubourg Saint-Honoré, vers la gare Saint-Lazare.

Quand elle entra dans la salle des pas perdus, le cadran des horloges marquait midi.

Elle avait perdu une heure et demie dans les rues, en s'arrêtant çà et là aux vitrines des boutiques, ne regardant rien, tout entière à l'énigme qui se dressait devant elle et qu'elle osait à peine envisager en face.

Et toujours ce cri qu'elle avait pour ainsi dire dans les oreilles, le cri d'angoisse du malheureux attaqué à l'improviste et qui n'a pas le temps d'appeler au secours ou de se mettre en défense.

Elle prit son billet pour Vaucresson, machinalement, et comme il lui restait quelques minutes avant le départ du train, elle se promena d'un bout à l'autre de la salle, regardant les affiches de bains de mer, les toiles brossées à la diable, jolies pourtant, que la Compagnie de l'Ouest placarde sur ses murailles et qui représentent les plages normandes et bretonnes de son ressort, Granville, Dinard, le Mont Saint-Michel et le reste.

Son trouble était si visible qu'un de ces loustics qui ne respectent rien s'approcha, la regarda dans les yeux et lui dit :

— Ça ne va pas, hein ?... Il y a quelque chose qui cloche, la belle ?

Elle se tourna d'un autre côté, rouge de honte et ne répondit pas.

Avant de partir, elle acheta cinq ou six journaux au hasard, comme si elle avait dû y trouver un éclaircissement au doute qui la tourmentait.

A trois heures seulement, elle rentra à la villa Suzanne.

Toujours obsédée par son cauchemar, elle avait erré auparavant dans les sentiers des bois qui bordent la route entre la gare de Vaucresson et sa maison.

Là, sous ces ombrages frais, entre ces murs qui lui avaient paru un refuge contre ses adversités passées, elle retrouva un peu de calme.

La petite Marie l'attendait depuis longtemps à la grille et se jeta à son cou dès qu'elle fut près d'elle.

— Tu as déjeuné, Jeanne ? lui demanda-t-elle.

Elle avait complètement oublié l'heure.

— Je n'ai pas faim, dit-elle.

L'enfant remarqua le changement qui s'était fait en elle et reprit :

— Qu'est-ce que tu as ?

La jeune fille avait bien des moyens de ne pas répondre.

Elle essaya de tourner d'un autre côté les idées de sa sœur, mais la petite n'était pas Bretonne pour rien.

Elle insista et n'obtint cependant qu'une réponse qui ne pouvait la satisfaire :

— Laisse-moi...

— Comme tu es méchante aujourd'hui !

Et aussitôt, tendant les bras à sa grande sœur :

— Tu as du chagrin... Encore !... C'est si beau ici, pourtant !

C'était beau, en effet.

Les fleurs embaumaient ; la verdure était d'une admirable fraîcheur.

Impossible de rêver une température plus douce et un ciel plus serein.

C'est surtout aux beaux jours du printemps que la campagne de Paris est ravissante...

Devant le perron de la villa, la folle se promenait lentement, triste et si faible qu'elle avait peine à se soutenir.

Jeanne fut accueillie avec le sourire